

Rapport des Officiers et Directeurs de la Société de Colonisation No. 1 de la Division Electorale de Bagot :
Soumis aux membres de la société,
le 19 janvier 1871.

Cette nombreuse réunion montre combien les membres de la société de colonisation No. 1 de la Division Electorale de Bagot s'intéressent au succès de la belle cause dont ils se sont fait les champions, et qui est l'objet des études et du travail non-seulement des hommes publics les plus distingués, mais de tous les canadiens qui ont à cœur la prospérité et la gloire de leur patrie. Vos officiers et directeur profitent de cette heureuse circonstance pour vous faire un rapport complet de leur travaux et vous présenter un compte détaillé des recettes et des dépenses de la société depuis sa formation qui eut lieu à St. Liboire, le cinq octobre mil huit cent soixante-et-neuf, jusqu'à ce jour. Les premiers pas ont été difficiles pour notre jeune société, car il fallait qu'elle apprit à marcher sans faire un seul faux pas, parce qu'une chute mortelle pourrait en être la conséquence ; c'est ce qui a été la cause de la lenteur apparente de ses premières opérations.

Vos directeurs ont dû réfléchir longtemps et délibérer mûrement avant d'adopter le mode actuel de souscription, qui fixe à dix piastres la contribution annuelle pour toute personne qui désire avoir droit à un lot de cent acres lorsque la société sera dissoute.

Ils ont cru que le moyen le plus efficace, pour porter les souscriptions à un chiffre respectable, était d'intéresser chaque souscripteur par l'appât d'une prime. Cette prime est le lot de cent acres sur lequel serait fait des défrichements pour au moins trente pour cent en sus de la somme souscrite.

Quant au fonds de ce lot qui ne coûte que soixante piastres, il est payable au gouvernement par le propriétaire en cinq versements annuels. Ce mode de souscription est à la portée du pauvre comme du riche, car tout homme laborieux, quelque faible que soient ses moyens pécuniaires, peut économiser pour payer sa souscription et l'un des cinq versements dus au gouvernement. Au reste, suivant les termes de la constitution de notre société, toute personne peut en devenir membre en souscrivant annuellement vingt-cinq centins : Ces petites sommes réunies à une part proportionnelle de l'octroi du

gouvernement, formeront un fonds de réserve destiné à aider les colons pauvres qui iront se fixer sur les terres de la société.

Les nombreuses souscriptions qui ont été recueillies ont fait croire à vos directeurs que le mode adopté est au moins praticable, s'il n'est pas le meilleur.

Ce n'est que le dix février dernier que fut fait ce premier pas, qui nous laissait encore loin du but fixé par la loi des sociétés de colonisation.

Cette difficulté tranchée, il s'en présentait une autre non moins sérieuse, celle de trouver quelque part un canton de bonnes terres dont on put obtenir la réserve du gouvernement ; cette tâche difficile fut donnée à notre Président qui s'en est acquitté à la satisfaction de vos directeurs et à l'avantage de la société. La correspondance à ce sujet avec le Département des terres de la Couronne, est volumineuse et a été très-longue ; car il fallait d'ici faire le choix de nos terres d'après les données des arpenteurs, et le rapport des Agents du gouvernement dans les Cantons de l'Est. Après avoir pris tous les renseignements possibles, il a été décidé que la société demanderait sa réserve dans les Cantons de Ditton et de Chesham.

Nous nous réjouissons tous maintenant d'un choix aussi heureux et nous avons la certitude que les terres de notre réserve sont très-avantageuses. Il a été constaté par un corps d'explorateurs très-compétents, partis d'ici dans le cours de juin dernier que le sol et les forêts de Ditton et de Chesham sont de qualité supérieure, et ce rapport a été corroboré par d'autres excursionnistes qui ont parcouru depuis ces deux cantons en tout sens, et sont comme les premiers revenus enchantés de leur expédition. Appuyés sur des rapports aussi favorables, vos directeurs n'ont pas hésité à donner une entreprise considérable de défrichement. Cet automne, il a été accordé un contrat à un nommé Latulippe pour faire sur dix-neuf des lots de notre société, entre les quatre et cinquième rangs de Ditton, le long du chemin Baily, un abatis de quatre-vingt-quinze acres, à raison de six piastres de l'acre. Par ce contrat l'entrepreneur s'engageait de plus à ébaucher tous les arbres et à les couper de longueur convenable pour être tassés. Le conseil d'administration se propose de faire parache-

ver ces quatre vingt quinze acres de terre le printemps prochain par plusieurs colons qui sont résolus d'aller s'établir à Ditton. Le Révérend Messire Gendreau, curé de Cookshire, agent de notre société pour surveiller l'exécution des entreprises qu'elle donne, nous a fait rapport que M. Latulippe avait terminé son ouvrage. Vos directeurs vous signalent avec plaisir Messire Gendreau comme un de nos amis les plus dévoués. Ce monsieur a rendu d'importants services aux colons qui ont visité nos terres dans le cours de l'été dernier. Il s'intéresse beaucoup au succès de notre entreprise et veut y coopérer de toutes ses forces. L'on peut donc dire à présent que notre société marche lestement et obtient de bons résultats. Tout le monde parle de colonisation dans les différentes paroisses du comté, et plusieurs personnes se proposent de visiter Ditton le printemps prochain. Le cultivateur à l'aise, mais qui à cause du prix élevé des terres dans les vieilles paroisses, n'a pas le moyen d'établir ici sa nombreuse famille, qui le laisse et prend le chemin de l'exil, tourne maintenant ses regards vers ces Cantons fertiles où il peut si facilement établir ses enfants, sous les auspices de notre société.

Avant aujourd'hui personne ne songeait à faire des établissements dans les Cantons de l'Est que l'on se figurait être à l'extrémité du monde, et que l'on avait soin de dire incultes.

L'on préférerait la position du journalier ici, où celle de l'exilé là-bas, à celle de l'homme qui aurait eu la témérité de s'enfoncer dans ces forêts lointaines des Cantons de l'Est.

Heureusement ces préjugés sont en partie disparus, grâce aux explorations de notre Société qui ont fait des rapports si favorables sur la fertilité du sol de cette partie du pays, que l'on supposait inculte. Déjà notre Société qui n'est que d'hier, a fait parler d'elle chez nos compatriotes exilés dans la Grande République, plusieurs ont visité Chesham dans le cours de l'été, et y ont pris des terres. Dernièrement encore trois Canadiens des Etats-Unis ont acheté un vaste lopin de terre de mille acres en superficie, à l'entrée de Ditton, et c'est à l'instigation de l'un de vos explorateurs que ces trois Canadiens sont allés voir ces terres. En somme, vos Directeurs sont fiers des résultats obtenus et se proposent de pousser les travaux, avec vi-